



## Canne à sucre – Octobre 2014

**Directeur de publication :** Jean-Bernard GONTHIER, Président de la Chambre d'Agriculture de La Réunion  
24, rue de la source – BP 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 29 28 44

**Animateur filière :** Joseph ANTOIR

**Comité de rédaction :** Chambre d'agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

**Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance :** Anafruit, Armeflor, Association des Vergers de l'Ouest, CTICS, EPLEFPA de St-Paul, ERCANE, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, SICA TR, TEREOS.

### A retenir

**Météorologie :** la pluviométrie est inférieure aux moyennes décennales.

**Borer rose (*Sesamia calamistis*) :** les attaques du borer ont été constatées sur certaines parcelles de références. La période de levée des plants ainsi que le début de tallage est propice aux attaques de borer. À surveiller.

**Noctuelles (*Mythimna loreyi*) :** les attaques de chenilles défoliatrices commencent à être fortes sur certaines parcelles. Le stade phénologique des plants est favorable à l'invasion de ce lépidoptère qui s'attaque aux jeunes repousses. À surveiller.

**Ver Blanc (*Hoplochelus marginalis*) :** veillez à la disposition du BETEL<sup>®</sup> à la replantation (lutte obligatoire) et au trempage à base de *Beauveria* contre les adultes sur les parcelles replantées.

### Météorologie

Tableau 1 : relevés de septembre 2014 comparés aux moyennes décennales du mois de septembre.

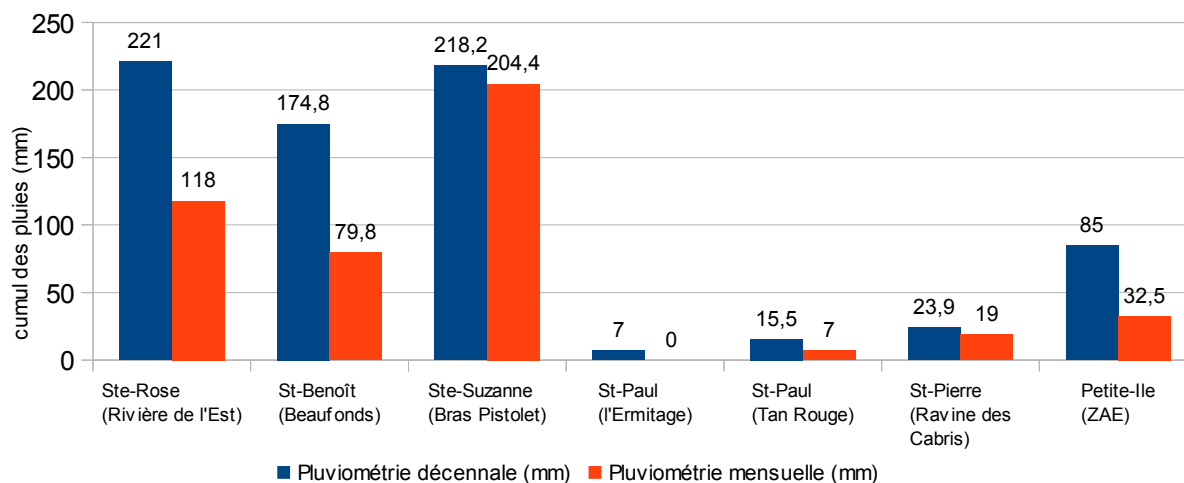
Poste	Ste-Rose (Rivière de l'Est)	St-Benoît (Beaufonds)	Ste-Suzanne (Bras Pistolet)	St-Paul (l'Ermitage)	St-Paul (Tan Rouge)	St-Pierre (Ravine des Cabris)	Petite-Ile (ZAE)
Températures moyennes décennales (°C)	20,5	21,4	17,2	21,1	15,8	19,5	21,3
Températures moyennes mensuelles (°C)	20,6	21,6	17,6	21,3	15,9	19,6	21,6
Pluviométrie décennale (mm)	221	174,8	218,2	7	15,5	23,9	85
Pluviométrie mensuelle (mm)	118	79,8	204,4	0	7	19	32,5

Les températures du mois de septembre 2014 ont été majoritairement plus élevées que les moyennes décennales sur l'ensemble des stations. L'augmentation de ces températures est allée de + 0,1 °C (Sainte-Rose, Saint-Paul et Saint-Pierre) à + 0,4 °C (Sainte-Suzanne).

La pluviométrie est en majorité inférieure aux moyennes décennales, allant d'une diminution de -62% (soit 52

mm en moins sur la station de Petite-Ile), à une diminution de -6 % (soit environ 14 mm en moins) sur la station de Sainte-Suzanne.

**Graphique 1 : comparaison de la pluviométrie moyenne décennale au cumul mensuel de septembre 2014.**



## Phénologie

**Tableau 2 : suivi du stade phénologique de la canne sur les parcelles au mois de septembre 2014.**

Parcelle	Commune	Lieu-dit	Altitude (m)	Variété	Date de récolte	Stade
P1	Saint-Paul	Saline-les-Hauts	881	R583	Août 2014	Levée
P2	Saint-Pierre	Ravine des Cabris	194	R575	Mi-juillet 2014	Tallage
P3	Saint-Benoît	Cambourg	421	R570	Août 2014	Levée
P4	Saint-Philippe	Le Baril	49	R570	Fin-juillet 2014	Levée
P5	Sainte-Rose	Bonne Espérance	65	R570	Mi-juillet 2014	Début tallage
P6	Saint-Paul	Antenne IV	204	R579	Mi-Juillet 2014	allage
P7	Sainte-Suzanne	Bassin Bœuf	550	R585	Août 2014	Début tallage
P8	Les Aviron	Tévelave	798	R583	Fin juillet 2014	Début Tallage
P9	Saint-Benoît	Beaulieu	66	R582	Novembre 2013	Maturation

Il ne reste plus que la parcelle de Saint-Benoît au lieu-dit Beaulieu (P9) à devoir être récoltée. La canne à sucre, sur les autres parcelles, est au stade de levée, début de tallage ou tallage. La P2 grâce à l'irrigation par aspersion est en avance par rapport aux autres parcelles récoltées mi-juillet.

## Etat phytosanitaire des cultures

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, des observations sont réalisées sur 9 parcelles réparties sur l'ensemble de l'île tous les mois. Cette surveillance concerne les bioagresseurs, dont les adventices. Les périodes d'observation sont adaptées en fonction de la région et du type de ravageur et d'adventice. Celles-ci se font soit par comptage soit par notation de présence ou d'absence.

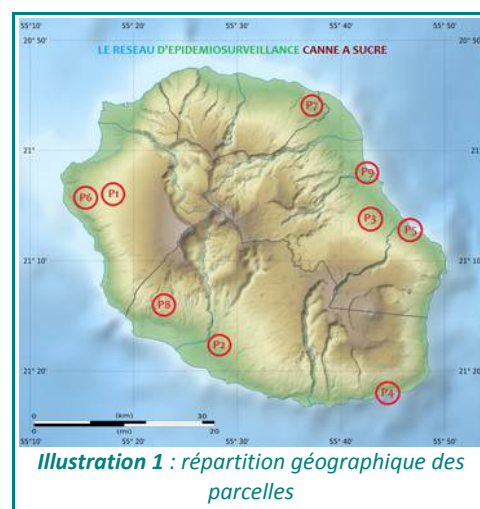


Tableau 3 : état phytosanitaire des parcelles de canne face aux bioagresseurs au mois de septembre 2014.

Bioagresseur	Situation des parcelles	Seuil de risque	Évaluation des risques
Borer rose ( <i>Sesamia calamistis</i> )	P2, P3, P5, P7, P9 : 0 % de « cœurs morts» P1 : 2 % de « cœurs morts» P4 : 3% de « cœurs morts» <b>P6 : 22 % de « cœurs morts»</b> P8 : 5 % de « cœurs morts»	20 %	<b>Risque élevé</b> : les stades phénologiques de levée, de début de tallage et de tallage sont propices à l'apparition du borer rose.
Borer ponctué ( <i>Chilo sacchariphagus</i> )	0 %	> 50 %	<b>Risque nul</b> : le stade phénologique des plants n'est pas propice aux attaques de borer ponctué.
Noctuelles ( <i>Mythimna loreyi</i> )	P1 : 20 % de feuilles attaquées <b>P8 : 80 % de feuilles attaquées</b>	> 50 %	<b>Risque élevé</b> : les stades phénologiques après la levée en début de tallage et de tallage sont propices à l'apparition de la noctuelle.
Cochenilles ( <i>Saccharicoccus sacchari</i> , <i>Aulacaspis tegalensis</i> , <i>Dysmicoccus boninsis</i> )	0 %	> 50 %	<b>Risque nul</b> : les stades phénologiques de tallage ne sont pas favorables à la présence de cochenilles.
Rat ( <i>Rattus</i> sp.)	Absence de dégât	Difficile à déterminer	<b>Risque faible</b> : les parcelles ont été récoltées.
Thrips ( <i>Thysanoptera</i> )	0 % de feuille attaquée	Difficile à déterminer	<b>Risque nul</b>

**Risque nul** : pas de pression des bioagresseurs

**Risque moyen** : présence de bioagresseurs avec possible impact sur culture

**Risque faible** : possibilité de présence mais pas d'impact sur culture

**Risque élevé** : bioagresseurs présents avec impact certain sur culture

Tableau 4 : enherbement des parcelles de canne au mois de septembre 2014.

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Enherbement	15 %	<b>40 %</b>	20 %	<b>55 %</b>	10%	<b>30 %</b>	<b>55 %</b>	<b>50 %</b>	10 %
Mois après coupe	1	2	1	2	2	2	1	2	10
Dernière intervention	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Sept 14	Aucune	Aucune	Aucune
Type d'intervention	-	-	-	-	-	Chimique	-	-	-
Seuil d'intervention	30 %								
Évaluation des risques	Moyen	<b>Élevé</b>	Moyen	<b>Élevé</b>	Faible	<b>Élevé</b>	<b>Élevé</b>	<b>Élevé</b>	Faible

**Risque nul** : parcelle propre/recouvrement total des cannes

**Risque moyen** : intervention à programmer, possibilité d'impact sur la canne

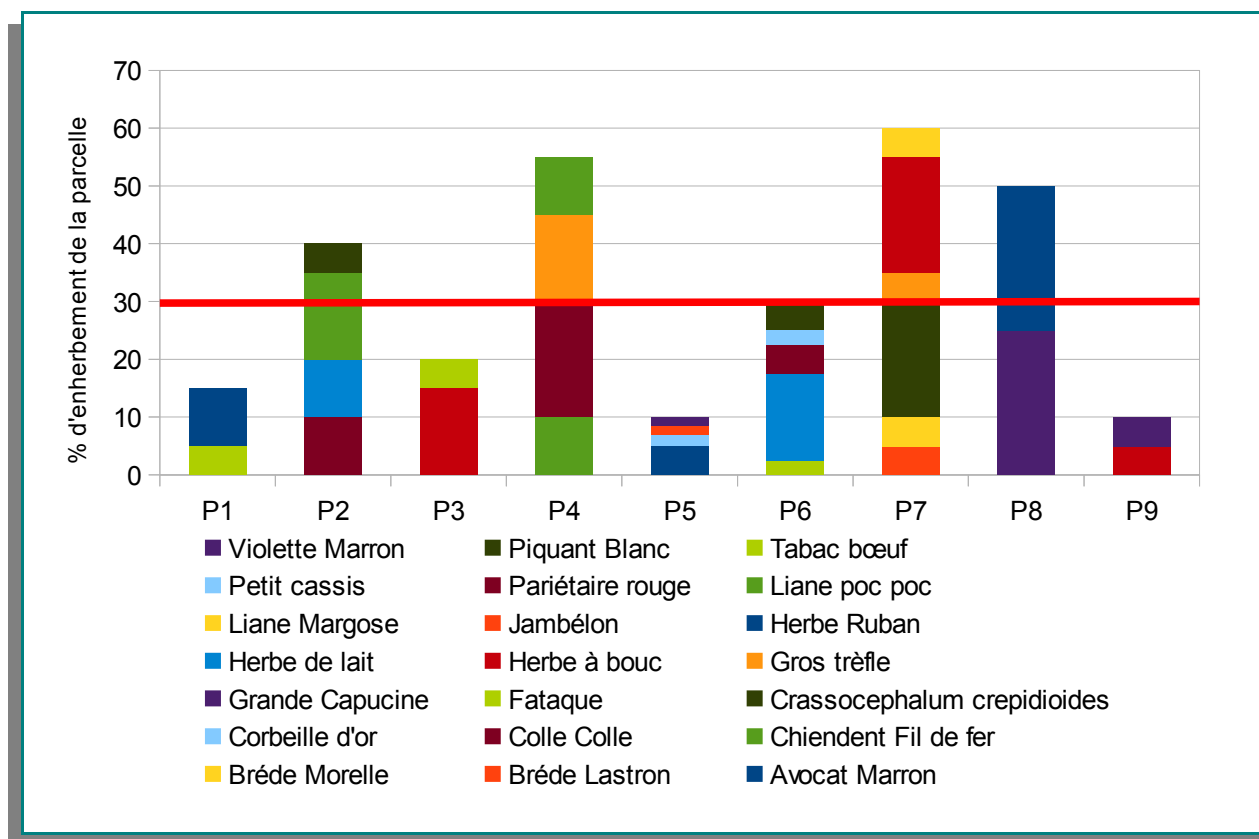
**Risque faible** : enherbement à surveiller, risque possible

**Risque élevé** : intervention à effectuer, impact certain sur la canne

L'enherbement des parcelles présente en majorité un risque élevé, ayant passé le seuil de 30% sur 5 des parcelles suivies. A noter que les 5 parcelles à risque élevé se situent dans l'Ouest et le Sud, avec notamment plus de 50% d'enherbement sur Saint-Philippe, Sainte-Suzanne et Les Avirons. Il convient de maintenir au maximum le taux d'enherbement inférieur à 30 % de la surface au sol (rang et inter-rang) afin de limiter les retards de croissance de la canne à sucre, suite à la compétition des adventices pour l'eau, les éléments organiques et minéraux.

Remarque : la P9 n'est pas encore récoltée d'où son taux d'enherbement de seulement 10%.

Graphique 2 : enherbement des parcelles et adventices présentes au mois de septembre 2014.



L'herbe à bouc est la plus représentée car elle se retrouve sur un tiers des exploitations suivies, elle a une moyenne de recouvrement d'environ 15% sur les parcelles atteintes.

### Conseils et mesures alternatives

La plupart des parcelles présentent un enherbement important. Une intervention manuelle ou mécanique est nécessaire sur les parcelles ayant un taux d'enherbement **supérieur ou égal à 30 % (ligne rouge du graphique)** ou sur celles présentant des graminées (fataque), avocat marron, tabac bœuf et lianes. Veillez à ne pas les laisser proliférer.

### Focus : replantation et lutte contre le ver Blanc (*Hoplochelus marginalis*)

**Description** : la larve du coléoptère *Hoplochelus marginalis* est plus connue sous le nom de ver blanc. Le stade adulte est communément appelé hanneton. Il est endémique de Madagascar et a été introduit sur l'île de La Réunion depuis les années 70. Depuis 1995, le ver blanc est disséminé sur l'ensemble de l'île de La Réunion de 0 à 1 000 m environ.

**Nature des dégâts** : le ver blanc cause des dégâts essentiellement à partir du troisième stade larvaire. Il est polyphage et se nourrit entre autre des racines de la canne à sucre et peut causer d'énormes pertes de rendement pour les cultures.

**Estimation des attaques et seuil de risque** : lorsque le système racinaire est détruit par les vers blancs, les feuilles de la canne à sucre se dessèchent ainsi que les tiges. En cas extrême, la touffe de la canne peut être arrachée sans effort. Le seuil de nuisibilité est de 3 à 5 larves par souche (pour la variété R570). Les pertes moyennes oscillent entre 10% et 15% des rendements. En cas de forte infestation, il est alors nécessaire de replanter la parcelle. Depuis 1995, un arrêté préfectoral régit la lutte obligatoire contre le ver blanc avec du BETEL<sup>®</sup> lors de la replantation de la canne à sucre.

Illustration 2 : sol infesté par le ver blanc (*Hoplochelus marginalis*)



Photo : J. Antoir (CA)

**Protection agroécologique :** le dispositif de lutte est basé sur l'utilisation d'un agent de contrôle biologique vivant, le *Beauveria*. Il est disponible pour l'application au champ sous l'appellation : BETEL<sup>®</sup>. Ce champignon spécifique aux insectes les contaminent grâce à ces spores. Celles-ci germent et traversent la peau de l'insecte en causant sa mort (8 à 15 j) laissant un cadavre momifié. Le champignon se développe alors dans le sol autour du cadavre et produira de nouvelles spores infectieuses, pouvant engendrer une épidémie détruisant 80% de la population au bout de 2 à 3 ans.

Lors des replantations, il est obligatoire d'appliquer le BETEL<sup>®</sup> à la dose de 50 kg/ha en traitement du sol avec incorporation immédiate. Répartir le produit de manière homogène au niveau de la bouture et abords du sillon ouvert, puis recouvrir immédiatement pour préserver son efficacité. Attention, une exposition trop longue au soleil et un contact avec de la chaux ou de l'écume chaude peuvent tuer le champignon actif *Beauveria*.

([http://www.fgdgon974.fr/IMG/pdf/fiche\\_lutte\\_ver\\_blanc\\_2010.pdf](http://www.fgdgon974.fr/IMG/pdf/fiche_lutte_ver_blanc_2010.pdf))

Une lutte complémentaire par capture puis trempage des adultes dans une solution de *Beauveria* est possible pour les parcelles déjà en place lors de la période de vol des hannetons (octobre à décembre). Pour 2014, le réseau de surveillance des vers blancs piloté par la FDGDON a mis en évidence une pression globale moyenne du ver blanc faible à l'échelle de l'île avec toujours de manière localisée des poches de résurgences sur Saint-Pierre, Saint-Louis et Bras-Panon. Le dernier comité de lutte ver blanc qui s'est réuni le 17 septembre a décidé de maintenir la lutte complémentaire cette année.

Le kit de lutte complémentaire est produit par la FDGDON et sera accessible aux agriculteurs et particuliers pour le trempage à partir du 17 octobre sur les sites suivants : au siège de la FDGDON à Saint-Paul, ainsi que dans ses bureaux de Saint-Louis et Saint-Benoît; à la Chambre d'agriculture de Saint-Pierre, à la mairie de Petite-Île et la mairie de Saint-Joseph. Plus d'informations : <http://www.fgdgon974.fr/spip.php?article176>

**Rappel :** il est obligatoire de traiter les parcelles agricoles de canne à sucre mais aussi lors de la mise en place de cultures maraîchères à cycle long (supérieur à un an) sensibles par application de BETEL<sup>®</sup> lors de la replantation (arrêté préfectoral n°1978 du 22 octobre 2013, arrêté national du 5 juin 2009).

*Illustration 3 : dégâts sur racine de canne à sucre du ver blanc (Hoplochelus marginalis)*



*Photo : J. Antoir (CA)*

Contact animateur du réseau d'épidémiologie canne à sucre : Joseph ANTOIR, Chambre d'agriculture de La Réunion  
Tél : 0262 37 48 22 / 0692 70 04 98 / e-mail : [joseph.antoir@reunion.chambagri.fr](mailto:joseph.antoir@reunion.chambagri.fr)

Bulletin consultable sur [www.bsv-reunion.fr](http://www.bsv-reunion.fr)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto